

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AE143

présenté par  
M. Mamère et Mme Auroi

-----

### ARTICLE 7

A la fin de l'alinéa 2, ajouter la phrase suivante ainsi rédigée :

"La France promeut les valeurs d'équité et de justice dans le système international, les régulations internationales et la convergence des normes, en respectant le juste échange et le partage des ressources et en favorisant les pratiques de gouvernance démocratique."

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne suffit pas d'améliorer la coordination et l'efficacité du système international. Il doit se construire en observant l'objectif de justice sociale et environnementale, en soumettant la hiérarchie des normes à la Charte de l'ONU et au respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.